



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°2544

**OBJET : Approbation projet zonage assainissement après enquête
publique RIEUX DE PELLEPORT-BENAGUES**

L'an Deux Mille Vingt et Deux et le 8 du mois de novembre de 18 h 00 à 19 h 30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS : Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Elisabeth CLAIN, Jean-Luc COURET, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES, Christine TÉQUI, André VIDAL

EXCUSÉS : Henri BENABENT, Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Claude COMBRES, Patrick LAFFONT, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU, Alain MAYODON, Marc SANCHEZ, Pierre VIEL

ABSENTS : Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Raymond BERDOU donne pouvoir à Jean-Luc COURET
Jean-Claude COMBRES donne pouvoir à Alain ROCHET
Patrick LAFFONT donne pouvoir à Christine TÉQUI
Christian LOUBET donne pouvoir à Jean-Paul FERRÉ
Francis MAGDALOU donne pouvoir à Alain METGE
Alain MAYODON donne pouvoir à Daniel GONCALVES
Marc SANCHEZ donne pouvoir à Jacques ESCANDE

Madame la Présidente rappelle que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur le territoire de la commune de Rieux de Pelleport depuis le 5 juillet 2005 et sur la commune de Benagues depuis le 17 novembre 2009.

Il expose que :

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et la protection de l'environnement,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2224-10, R 2224-8 et R 2224-9 ;
- Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L 123-3 et R 123-9 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration en date du 13 janvier 2022 approuvant le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Rieux de Pelleport et de Benagues ;
- Vu l'arrêté syndical du 27 juin 2022 soumettant le plan de zonage d'assainissement à l'enquête publique ;
- Vu que le SMDEA est seul compétent pour la mission d'assainissement dans son ensemble ;
- Vu les conclusions favorables du Commissaire Enquêteur.

Après prise en compte des réserves du commissaire enquêteur, soit :

- La requalification de la zone de PÉLARETS à BÉNAGUES en zone d'assainissement collectif,
- La requalification de la zone UC7 et les parcelles voisines B1473 et B1474 de RIEUX-DE-PELLEPORT en zone d'assainissement non collectif,
- Le positionnement du poste de refoulement de FERRIÈS à RIEUX-DE-PELLEPORT en haut du chemin de FANTOU.

Et après la prise en compte de la recommandation du commissaire enquêteur, soit :

- pour le secteur de la « rue du gué », la sollicitation du SPANC en vue d'établir un diagnostic de conformité des installations et la constitution d'une Association Foncière Urbaine, afin de résoudre de façon pérenne le problème de ce secteur.

Par conséquent, le SMDEA doit approuver le projet de zonage d'assainissement modifié, après enquête publique, pour qu'il soit opposable aux tiers.

Où l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**

Le projet de modification du zonage d'assainissement des communes de Rieux de Pelleport et de Benagues.

▪ **AUTORISE,**


Madame la Présidente, à signer tous documents relatifs au présent zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Rieux de Pelleport et de Benagues.

La Présidente du SMDEA


Christine TÉQUI



Légende

-  Proposition de zonage d'assainissement collectif
- Par défaut le territoire communal hors zone en rouge est en assainissement non collectif

SMDEA
NOS COMPÉTENCES
AU SERVICE DE L'EAU

ARTELIA

COMMUNES DE RIEUX DE PELLEPORT & BENAGÜES

SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

Proposition de zonage d'assainissement collectif

Affaire n° : 4372150 10/2022 Echelle : 1/6 000 Réalisation : APT
Contrôle : MBR